

colonel T. J. Duchesnay, ci-devant O.D.C., Québec, \$931.95 pour l'année finissant le 30 juin 1905.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil:—Secrétariat d'Etat, F. E. Fallon, pour combler le montant de ses appointements pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1904, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille quatre cent douze dollars et vingt centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice:—Solde de l'état-major de l'effectif permanent et de la milice active, y compris les suppléments et la solde à partir du 1er juillet 1903, des officiers suivants: Col. D. A. Macdonald, lieutenant-col. J. B. Donaldson, lieutenant-col. Paul Weatherbe et le major G. S. Maunsell, et pour les officiers suivants nommés dans la "division des renseignements": Capt. A. C. Coldwell et capt. W. B. Anderson, à \$1,500 chacun, par année, \$50,000; exercices annuels et tir, habillements et effets militaires, \$150,000; habillements, fourniment et effets militaires, \$80,000; biens militaires, constructions et bâtiments, \$40,000; transport, \$15,000; aide aux sociétés de tir, corps de musique et instituts militaires, \$2,500; dépenses diverses et imprévues, \$5,500; collège militaire Royal du Canada, \$10,500; gratification à la veuve de feu l'archiviste sous-officier Wanless (\$99.20; indemnité au lieutenant-col. J. B. McLean, duc de York, R.C.H., \$1,813, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration:—Nouvelle somme requise pour l'impression des billets fédéraux, \$20,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour départements en général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles pour l'année finissant le 30 juin 1905.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent treize dollars et quatre-vingt-quatorze centins, soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Pour payer à F. E. Fallon la différence entre le taux de \$2 par jour et la somme qu'il a reçue depuis le 1er juillet jusqu'à la date de sa nomination de commis de seconde classe cadete, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille neuf cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Appointements, \$32,560; dépenses casuelles, \$11,360, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau des examinateurs du service civil:—Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux frais des examens, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission de géologie:—Pour payer à John F. Lyons, concierge, du 1er décembre 1903 au 30 juin 1904, à \$800 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.